

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de sécurité publique ;
- Le Code de la route, notamment ses articles L. 411-1, R. 411-8, R. 411-25 et suivants relatifs à la réglementation de la circulation et à la signalisation routière ;
- Le Code de la voirie routière ;
- Le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à l'occupation temporaire du domaine public ;
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande de Monsieur Antoine BOULAY – Régisseur Général Atelier de Production 24 rue Meslay 75003 PARIS

CONSIDÉRANT que dans le cadre du tournage du film **CLAUDE**:

- Il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;
- Il y a lieu, pour des raisons de sécurité des usagers et des équipes de tournage, de réglementer temporairement la circulation et de prévoir un itinéraire de déviation ;
- Les mesures prises sont proportionnées à l'objectif de sécurité poursuivi ;

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Jeudi 12 mars 2026 de 19h au vendredi 13 mars à 1h

Circulation sur la voie publique : voiture de jeu sur loader, avec installation d'une ou deux caméras de prise de vue ne dépassant pas le gabarit du véhicule, intégration dans le flux de circulation. Une voiture ouvreuse et un minibus suiveur.

- du 47 faubourg du Capitaine d'Alençon, rue du Général Leclerc, jusqu'au 36 rue des Héros. Aller / Retour

Article 2: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société de production.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5:

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau ;
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux services de la Mairie : archives et Police municipale
- Monsieur Antoine BOULAY

Fait le **16 FEV. 2026**

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



Plan Trajet Rouling De Nuit La Wantzenau - La Wantzenau Centre

Circuit : Départ du parking de la Cour des Chasseurs au 47 faubourg du Capitaine d'Alençon, puis rue du Général Leclerc, puis rue des Héros jusqu'au rond-point devant le restaurant Le Héron Blanc au 36 rue des Héros et trajet retour jusqu'au parking de départ, au restaurant La Cour des Chasseurs

